



MAIRIE
DE
FLEURIEU SUR SAÔNE
69250

Commune du Grand Lyon

Tél. : 04.78.91.25.34

Fax : 04.72.08.90.06

mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 26 Janvier 2021

Le **26 Janvier 2021** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Fleurieu sur Saône, dûment convoqué, s'est assemblé exceptionnellement en raison de l'état d'urgence sanitaire et conformément à sa délibération du 30 octobre 2020, à l'Espace Fleurieu, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Gérard BERRUCAZ, Maire, en session ORDINAIRE.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BERRUCAZ, CHASSING, GAIDET, GIRAUD, GOUTAUDIER, BARRAUD, BELUZE, BOUCHARD, CHADEFaux-PAGE, FAGUET, JUGUES, PERRET, SEBBAN, et VALLUIS *formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) représenté(s) : Mme PALTRINIERI ayant donné pouvoir à Mme BOUCHARD

Absent(s) excusé(s) : * * * * *

Madame Evelyne GAIDET a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Création d'un poste de maître-nageur vacataire**
- **Création d'emplois temporaires (Covid : nouveau protocole sanitaire au restaurant scolaire)**
- **Désignation d'un représentant pour la Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Métropole de Lyon (CLETC)**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la précédente réunion publique qui a été transmis à tous les conseillers, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Objet : Création d'un poste de maître-nageur vacataire

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Il est rappelé que cette année, il est prévu la réalisation de séances de natation pour les élèves de l'école. Pour cela, il est nécessaire de recourir aux services d'un maître-nageur de manière occasionnelle.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est donc proposé de recruter un vacataire pour assurer l'encadrement des séances de natation aux conditions suivantes :

- Périodes : **12 séances** durant l'année scolaire 2020/2021
- Rémunération : sur la base d'un **taux horaire** d'un montant brut de **31,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la création d'un emploi de vacataire selon les conditions susdites.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, chapitre 012.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités relatives à ce recrutement.

Objet : Création de deux emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité Surveillant de restaurant scolaire (protocole Covid)

Rapporteur : Monsieur CHASSING

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, sur le fondement de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant que le nouveau protocole sanitaire à mettre en place pour les restaurants scolaires, à compter du 25 janvier 2021, nécessite de faire plusieurs services sur les mêmes tables et modifie les conditions d'encadrement des enfants, ce qui impose la création des emplois suivants :

- **Surveillants de cantine**, assurant principalement les missions de service et surveillance des enfants au restaurant scolaire, préparation et nettoyage de la salle de restaurant.

Il est proposé au conseil municipal, la création de **deux emplois** non-permanents pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'**Adjoint technique**.

Les caractéristiques de ces emplois sont les suivantes :

- **Temps non-complet** à raison de 2 heures par jour de cantine.
- **Pour la durée du nouveau protocole sanitaire**, envisageable du 26 janvier au 6 juillet 2021.
- **Rémunération** fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade susdit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer deux emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions exposées ci-dessus.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2021.

Objet : Désignation des délégués de la commune auprès de la CLETC
Commission d'Evaluation des Transferts de Charge de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Monsieur BERRUCAZ

Conformément à l'article 1609 nonies C, du Code Général des Impôts, le conseil municipal doit désigner ses délégués auprès de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge) de la Métropole de Lyon.

Cette commission a pour mission de donner un avis sur les transferts de compétence et de charges entre la Métropole et les communes, ainsi que sur les éventuelles extensions de périmètre de la Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** les représentants auprès de la **CLETC de la Métropole de Lyon**, de la manière suivante :
Titulaires : Mme Evelyne GAIDET
Suppléant : Mme Sara BOUCHARD
Suppléant : Mme Corinne JUGUES

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Information antenne relais et fibre : M. GIRAUD rappelle que le conseil municipal avait décidé d'informer les Fleurentins sur un projet d'antenne relais, à l'aide d'un *INFO+*, puisque les réunions publiques sont impossibles pour cause de consignes sanitaires. Cet *INFO+* sera distribué cette semaine, avec les Nouvelles Brèves.

Une information complémentaire concernant le déploiement de la fibre internet a été ajoutée dans ce document.

Eclairage public : M. GIRAUD fait un point sur le projet de réduction de l'éclairage public. Celui-ci va être mené en deux temps :

- 1) Un test sur la rue du Buisson et l'impasse des Cerisiers, qui permettra de tester une solution d'abaissement de l'intensité lumineuse (passage en LED avec une économie envisagée de 59%).
- 2) Dans un deuxième temps, ce projet sera étendu à l'ensemble de la commune. Le remplacement d'un peu plus de 200 lampes pourra être réalisé sur l'année 2021.

Cet investissement doit s'autofinancer et permettra également de fortes économies d'énergie.

Les lotissements privés seront concernés par l'interdiction de lampadaires « boules » à partir de 2025. La mairie et le Sigerly les conseilleront dans cette transition.

Information / Communication : Mme GOUTAUDIER rappelle que la commission communication a prévu de travailler sur le prochain *INFO+*, dont le thème portera sur le tri et la réduction des déchets. Sa diffusion est prévue pour le 2^{ème} trimestre.

CIVRE – Ruisseau des Echets : Mme JUGUES dit que le Comité du CIVRE aimerait faire une communication sur le respect des terrains agricoles. Cette demande fait suite à la réunion avec les agriculteurs locaux et la chambre d'agriculture, en janvier.

Activités ALF : Mme GAIDET dit que seules deux activités de l'ALF peuvent actuellement fonctionner, en raison des contraintes sanitaires : le théâtre enfants et le body jam (en visio).

Lotissement Les Bruyères : M. PERRET fait le point sur le démarrage des travaux du lotissement Les Bruyères. Le lotisseur envisage de débiter la viabilisation fin février. Celle-ci serait achevée fin mai. Les enrobés seraient terminés cet été. Une réunion va être organisée avec la Métropole le 4 février concernant la voie verte à créer sur la montée des Bruyères.

Halte-fluviale : M. PERRET corrige une information donnée lors d'une précédente réunion concernant une demande d'occupation de la halte-fluviale. L'entreprise a accepté nos tarifs. La date d'occupation reste à déterminer.

Forum Val de Saône : M. PERRET rappelle le projet de forum intercommunal imaginé par la commission urbanisme/environnement sur le thème de l'environnement, la mobilité, la gestion des déchets, le développement durable, le plan climat, etc.. M. FAGUET sera le référent de ce projet.

Chartes des arbres : M. PERRET informe le conseil du projet de la commission urbanisme qui envisager de réaliser une charte de l'arbre, pour éviter les abattages ou tailles sur des arbres remarquables de la commune.

BHNS et stationnements : M. PERRET dit que la commune a demandé à la Métropole de réaliser une étude en lien avec le projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) sur l'ancienne voie ferrée et l'arrêt qui serait créé à Fleurieu. Il convient de quantifier les besoins en stationnement à proximité de cet arrêt. Cette étude porte sur les terrains constructibles à proximité de l'arrêt, situés au lieu-dit Le Mas.

Réhabilitation ancienne Cure : M. BARRAUD rappelle que le projet avait été suspendu à cause des contraintes liées au Covid. Une réunion a eu lieu avec l'architecte pour lui demander de relancer ce programme. Le cahier des charges va être légèrement modifié avec une isolation renforcée des bâtiments et une perspective de lancement des appels d'offres au 1^{er} trimestre 2021.

Préau école : M. BARRAUD informe le conseil qu'il y a plus de plaques endommagées que prévu sur le préau de l'école. Il est préférable de rénover l'ensemble du préau. La solution de remplacement par une toiture en bac-acier blanc a été retenue.

RD433 / Allée Guimet : M. BARRAUD confirme que le carrefour de l'Allée Guimet et de la RD433 va être repris. Les travaux réalisés l'année dernière posaient des problèmes pour la giration des poids lourds.

Arbres à risque : M. BARRAUD dit que l'inventaire des arbres à risque, réalisé avec l'aide de l'ONF, est presque terminé. La prochaine étape sera l'envoi d'un courrier pour informer les propriétaires des terrains concernés.

Commission Ecole/Jeunesse/Sports : M. CHASSING explique que la commission travaille avec M. GALEA sur plusieurs projets sportifs pour le village.

Convention avec la CAF : Mme GAIDET explique que les communes avec lesquelles nous sommes cosignataires du contrat enfance CAF, ne sont pas d'accord sur le nouveau projet de convention (appelé CTG) proposé par la CAF. Il a été convenu de demander plus d'informations à la CAF notamment sur la nouvelle enveloppe financière allouée par cette convention CTG.

Projets Bibliothèque / Péri-scolaire : M. BOUCHARD dit qu'elle a participé aux réunions sur les projets menés par la Bibliothèque en collaboration avec le Péri-scolaire.

Réseaux sociaux : M. BOUCHARD fait un rapide compte-rendu de la formation donnée par l'AMF69 (Maires du Rhône) concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les communes. La mairie pourra bénéficier de conseils intéressants si elle souhaite communiquer par le biais de ces réseaux (Facebook,...).

GR169 - randonnée : Mme JUGUES dit que le CIVRE et la Métropole sont favorables au projet de création du GR169 qui passerait par nos communes. Ce parcours inscrit officiellement au guide des itinéraires de Grande Randonnée ferait le tour de la Métropole de Lyon, avec comme thème les « forts de la Métropole ». La Métropole pourra prévoir une prise en charge financière sous réserve que les communes signent la convention d'entretien.

Œufs BIO : Mme CHADEFAX-PAGE indique qu'un producteur d'œufs Bio avait envisagé de s'installer sur le marché de Fleurieu. Il étudie actuellement un autre projet de distributeur automatique sur la RD433.

Maraîcher BIO : M. FAGUET revient sur la demande d'un maraîcher Bio qui cherche des terrains sur le Val de Saône. Le terrain de l'ancienne carrière avait été envisagé, mais des questions se posent sur l'intérêt de conserver cette réserve foncière pour la commune et surtout sur les difficultés pour avoir une alimentation en eau pour ses cultures sur ce terrain. Il est dit également qu'on ne connaît pas la nature des sols, constitués de remblais de terre, de béton, etc... M. PERRET rappelle qu'il y avait aussi une possibilité de jardin partagé sur ce terrain. Mme VALLUIS pense qu'il sera dommage de louper une opportunité utile pour la consommation en local. Après un tour de table, il est décidé de conseiller à ce maraîcher de reprendre contact avec la Chambre d'Agriculture et de voir aussi avec les exploitants locaux si des terrains pourraient se libérer à court terme, sachant que la commune est constituée de 200 ha de terres agricoles.

Protocole Covid – restaurant scolaire : M. GIRAUD informe le conseil sur l'acquisition de deux purificateurs d'air dans le cadre du protocole sanitaire au restaurant scolaire. Ces appareils seront co-financés par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 80%.

Le prochain conseil municipal est fixé le **mardi 23 février 2021 à 20h30**.

* * * * *

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

